PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PIÈCE N°5.1 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION SECTORIELLES

Procédure	Date de prescription	Date d'approbation
Modification n°4	19/12/2024	
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois Gérard REGNIER		

Septembre 2025 – version soumise à consultation

SOMMAIRE

1. Orientations générales pour l'organisation et l'intégration qualitative des zones AU d'habitat 1

2. Orientations d'aménagement particulières de secteurs à vocation principale d'habitat 5

1. Commune de BIAS – Secteur « Carras Est » 27
2. Commune de BIAS – Secteur « Souillès Est » 29
3. Commune de BIAS – Secteur « Pech de Ville » 31
4. Commune de BIAS – Secteur « Badech » 33
5. Commune de CASSENEUIL – Secteur « Côte Lafite » 35
6. Commune de CASSENEUIL – Secteur « Larigale » 37
7. Commune de CASSENEUIL – Secteur « Glaudoune » 39
8. Commune de CASSIGNAS – Secteur « Perrou » 40
9. Commune de CASTELLA – Secteur « Bourg » 41
10. Commune de LA CROIX BLANCHE – Secteur « Devant Bousson » 43
11. Commune de LA CROIX BLANCHE – Secteur « Loi » 45
12. Commune de LA CROIX BLANCHE – Secteur « Grand Chemin » 47
13. Commune de FONGRAVE – Secteur « Bourg » 49
14. Commune de FONGRAVE – Secteur « Patique » 51
15. Commune de FONGRAVE – Secteur « Faubourg St Michel » 53
16. Commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR – Secteur « Mandreau » 55
17. Commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR – Secteur « Rue Bergogné » 57
18. Commune de LAROQUE-TIMBAUT – Secteur « Palouquette » 59
19. Commune de LAROQUE-TIMBAUT – Secteur « Bayssières Haut » 61
20. Commune de LE LEDAT – Secteur « Bourg » 62
21. Commune de LE LEDAT – Secteur « Carral » 64
22. Commune de MONBALEN – Secteur «Vieux Monbalen » 66
23. Commune de PUJOLS – Secteur « Carrère » 68
24. Commune de PUJOLS – Secteur « Plomb-Nord» 70
25. Commune de PUJOLS – Secteur « Peyrat » 72
26. Commune de ST-ANTOINE-DE-FICALBA – Secteur « Peyroutas-Monplaisir » 73
27. Commune de ST-ANTOINE-DE-FICALBA – Secteur « Caminol » 75
28. Commune de ST-ANTOINE-DE-FICALBA – Secteur « Peyrat Bas » 77
29. Commune de STE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE – Secteur «Automne Vieille» 79
30. Commune de STE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE – Secteur « Bourg » 80
31. Commune de STE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE – Secteur « Bel Air » 82
32. Commune de ST-ETIENNE-DE-FOUGERES – Secteur « Bourg » 84

33. Commune de STE-LIVRADE-SUR-LOT – Secteur « Salban » 86
34. Commune de STE-LIVRADE-SUR-LOT – Secteur « Gamot Est » 88
35. Commune de STE-LIVRADE-SUR-LOT – Secteur « La Tannerie » 90
36. Commune de STE-LIVRADE-SUR-LOT – Secteur « L'Enclos Sud » 92
37. Commune de STE-LIVRADE-SUR-LOT – Secteur « Rossignol » 94
38. Commune de STE-LIVRADE-SUR-LOT – Secteur « La Gourguette » 95
61. Commune de STE-LIVRADE-SUR-LOT – Secteur « Route de Rogas » 96
62. Commune de STE-LIVRADE-SUR-LOT – Secteur « Chemin de la Rose » 98
39. Commune de ST-ROBERT – Secteur « Bourg » 100
40. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Bérie Camp d'Izac » 102
41. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Tournemolle » 104
42. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Cocquard » 106
43. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Mares » 108
44. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Cap de l'Homme » 110
45. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Controle » 112
46. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « La Dardenne-Cammas Haut » 114
47. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Parasol » 116
48. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Virebeau » 118
49. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Rouquette - Ressigue Haut » 120
50. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Monplaisir » 122
51. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Grelot » 124
52. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Roumas » 126
53. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Carabain » 127
54. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Ressigue Bas » 128
55. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Bournac » 130
56. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Rouquette » 132
57. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Beauséjour » 134
58. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Ressigue Haut » 135
59. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Joncas Sud » 137
60. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « La Pagode » 139

3. Orientations d'aménagement particulières de secteurs à vocation principale d'habitat au sein d'hameaux patrimoniaux 140

1. Commune de MONBALEN – Secteur « Vieux Monbalen » 144
2. Commune de SAINT ROBERT – Secteur « Bonassies » 147
3. Commune de DOLMAYRAC – Secteur « Lamaurelle » 149

4. Orientations d'aménagement particulières de secteurs à vocation d'activités économiques 151

1. Commune de BIAS – Secteurs « Ramounot » et « Broval » 161
2. Commune de CASSENEUIL – Secteur « Le Mayne - Grand Camp »..... 164
3. Commune de CASSENEUIL – Secteur « Camp de Bolle » 166
4. Commune de CASSENEUIL – Secteur « Rodié » 168
5. Commune de LA CROIX BLANCHE – Secteur « La Gazaille » 170
6. Commune de LAROQUE-TIMBAUT – Secteur « Pourret »..... 172
7. Commune de LAROQUE-TIMBAUT – Secteur « Palouquette » 174
8. Commune de PUJOLS – Secteur « Labade »..... 176
9. Commune de PUJOLS – Secteur « Coste de Casse» 178
10. Commune de SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA – Secteur « Lagougine »..... 179
11. Commune de SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA – Secteur « Chemin de l'Herbe » 183
12. Commune de SAINTE-LIVRADE – Secteur « Nombel – Frayssengues »..... 185
19. Commune de SAINTE-LIVRADE – Secteur « Vergers d'Escoutes » 188
13. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Blaniac »..... 190
14. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « La Boulbène »..... 192
15. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Las Treilles Haut » 195
16. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Roumas » 197
17. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « La Garde Haute» 199
18. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Lasplantes » 201
20. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Bel Air »..... 203

5. Orientations d'aménagement pour les entrées de ville.....205

40. Commune de VILLENEUVE-SUR-LOT – Secteur « Bérie Camp d'Izac »

❑ Orientations en matière d'organisation et d'équipement

- Points d'accès voirie :
  Ces points de raccordement de voirie devront être aménagés de façon à assurer la sécurité d'accès à tous les usagers pour la voie existante menant à la salle de quartier et les voies nouvelles internes des opérations.

- Voirie de desserte interne :
  Ces voies devront être aménagées de façon à permettre la circulation de tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes). Elles seront traitées avec l'aménagement adapté (chaussée, trottoirs et/ou piste cyclable et/ou voie mixte).

  Elles pourront être complétées par des voies non figurées sur le document sans créer toutefois de nouveaux « points d'accès voirie » par rapport à la voirie de distribution principale (cf point précédent).

❑ Orientations paysagères, environnementales, énergétiques

- Trame verte interne :
  Il s'agit de préserver les haies ou arbres les plus significatifs et de traiter en espaces verts plantés les franges du site de façon à former un espace tampon vis-à-vis des espaces bâtis limitrophes.

  Les limites d'espaces verts sur le schéma sont indicatives. Les opérations et aménagements futurs devront toutefois veiller à conserver des espaces d'emprises suffisantes pour répondre aux objectifs paysagers et de protections recherchés.

- Espace vert de proximité :
  Il s'agit d'aménager un espace collectif de proximité traité en espace vert et/ou placette. Il devra être ouvert et librement accessible pour tous les usagers piétons et/ou cyclistes.

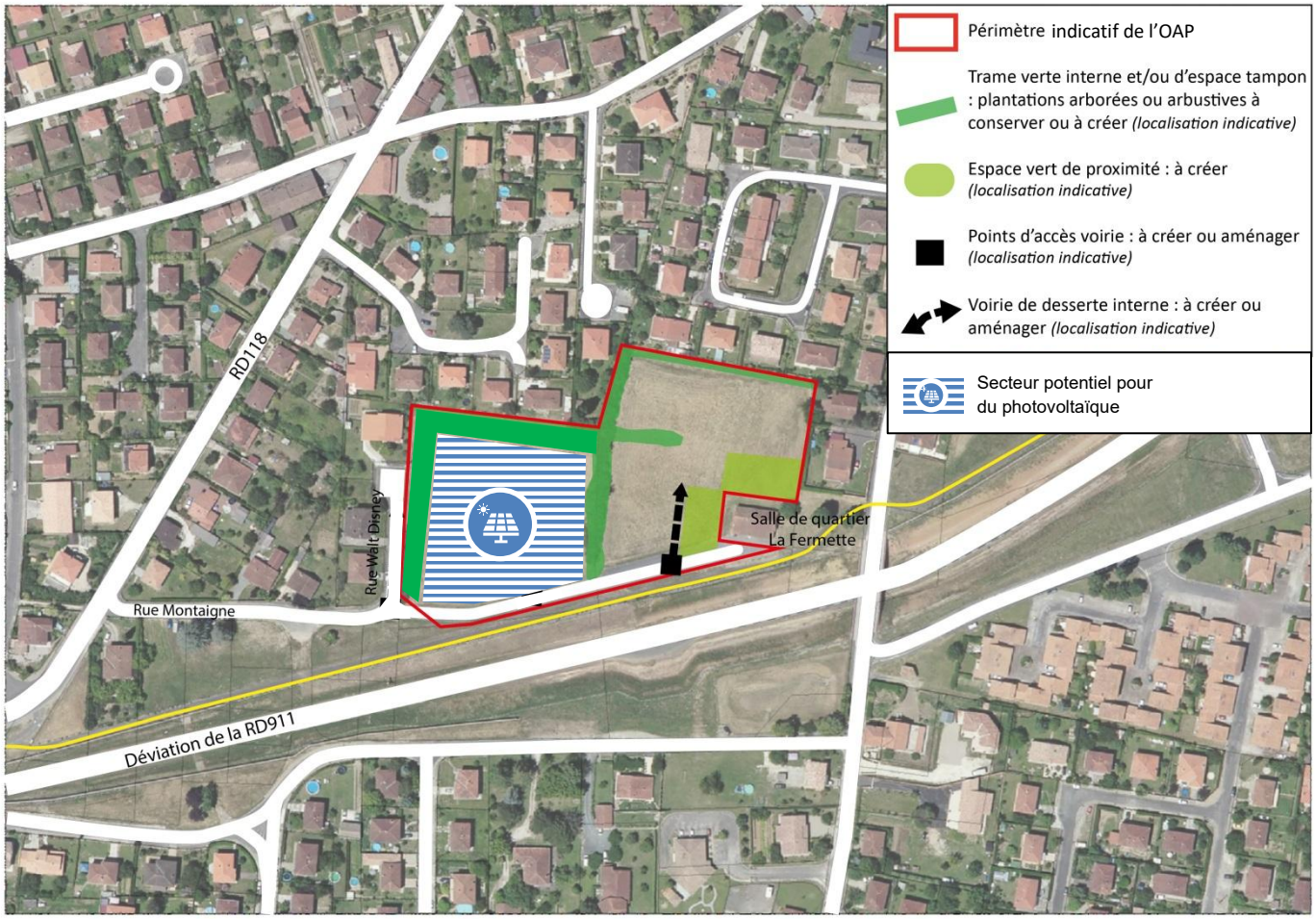
Périmètre indicatif de l'OAP
Trame verte interne et/ou d'espace tampon : plantations arborées ou arbustives à conserver ou à créer (localisation indicative)
Espace vert de proximité : à créer (localisation indicative)
Points d'accès voirie : à créer ou aménager (localisation indicative)
Voirie de desserte interne : à créer ou aménager (localisation indicative)
Secteur potentiel pour du photovoltaïque
RD118
Rue Walt Disney
Rue Montaigne
Déviation de la RD911
Salle de quartier La Fermette